

Avis aux propriétaires fonciers

Des travaux de mise à jour du plan cadastral seront effectués du 4 février 2014 au 6 mars 2014 par M. JEANTET, géomètre du cadastre.

Carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Ces dernières restent valables 10 ans lors de leur délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Balayage des rues

Le prochain balayage des rues se fera le mardi 11 mars 2014 (circuit rues étroites) et le mercredi 12 mars 2014 (circuit bourg et lotissements).



Ville de Tiffauges

État Civil 2013

23 NAISSANCES



Divine TINHAN née le 9 janvier
Marylou FORTIN née le 16 janvier
Lola BOUDET CHASSANY née le 19 janvier
Evie SUBILEAU née le 29 janvier
Malaïka BIYE-NZOGHE NYARE née le 2 février
Andréas RICHARD né le 15 février
Valentin BRETAUDEAU né le 4 avril
Télio BOUDET né le 3 mai
Youness SAKOUT né le 5 mai
Isaac LEROUX né le 10 juin
Oscar MICHINEAU né le 8 juillet
Fanny CRUTAIN née le 26 juillet
Louis POTTIER né le 19 août
Ethan FILLION né le 21 août
Lysandre JUDALET né le 6 septembre
Ayoub BAHLOUL né le 15 octobre
Lindsay FREY HAUBOURDIN née le 22 octobre
Mathéo TRUEL né le 16 novembre
Clara GUIMBRETIERE née le 18 novembre
Elise CATON née le 30 novembre
Lola GIRAUD née le 1^{er} décembre
Zola DIUEMEGARD née le 5 décembre
Lenny RICHARD né le 14 décembre

3 MARIAGES



Sylvie BARON et Emmanuel CIMAN
Le 11 mai
Priscilla BARANGER et Antoine HULIN
Le 7 septembre
Soizic MELEUC et Patrice COUTANT
Le 27 décembre

7 DÉCÈS



Patrick SURGET, le 21 mars
Amélie LECAPITAINE, le 17 avril
Denise FILLIODEAU, le 29 mai
Joséphine VALTON, le 9 juillet
Gabriel BRIN, le 29 juillet
Julia SORIN, le 28 septembre
Bernard JOBARD, le 24 octobre



Bulletin Municipal
de Tiffauges

Le Tiffaugalien

Février 2014



Éditorial

Le SAGE ?

Une directive européenne, la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), prévoit un plan de reconquête de la qualité des eaux de nos rivières et fleuves. Afin de tendre vers les normes souhaitées, des SDAGE régionaux ont été mis en place. Nous sommes dans le secteur d'application du SDAGE du bassin de Loire-Bretagne : SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Sèvre Nantaise est chargé de mettre en œuvre les directives du SDAGE ; à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE, le règlement sera opposable à toute personne publique ou privée.

Le règlement pourra édicter des mesures nécessaires à la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques permettant de contrôler les prélèvements, les effluents et les épandages.

Jusqu'à là, rien à redire. Mais le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau figure parmi les premières orientations du SDAGE. La continuité écologique, c'est la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces dans les cours d'eau. Ainsi, tout obstacle transversal de type barrage ou chaussée empêche cette libre circulation.

Le SDAGE préconise plusieurs solutions :

- Effacer l'ouvrage (le démanteler)
- Abaïsser l'ouvrage ou ouvrir une brèche permanente
- Ouvrir les vannes périodiquement
- Installer un dispositif de franchissement pour les poissons
- Laisser le seuil s'effondrer naturellement

Notre commune se trouve en première ligne des actions prévues dans l'immédiat : suppression de la chaussée du Vieux Rouet, non entretien de la chaussée de la tannerie de la vallée

Le conseil municipal, bien que conscient de la nécessité de retrouver une eau de qualité, s'est ému de ces dispositions nous concernant. Une manœuvre régulière des vannes remises en état permettrait de conserver notre patrimoine. A l'issue du débat, 7 conseillers ont voté contre l'adoption du SAGE, souhaitant que la position concernant les chaussées soit revue.

**CONSEIL MUNICIPAL N°138
du 13 janvier 2014**

Étaient présents : MM CHATRY, BROSSET, adjoints.
Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GAUTRON,
GARREAU
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE
Personnes excusées : Mme MADIOT, MM. GIRAUD,
LANDREAU
Secrétaire de séance : M. BROSSET

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 janvier 2014 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice CHATRY, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2013.

1 – Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif

Afin de clore les opérations de 2013 et de répondre aux premiers engagements de 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2014, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (déduction faite des remboursements d'emprunt et des crédits de report), soit :

$1\ 119\ 762,98 \times 25\% = 279\ 940,75 \text{ €}$.

Ces crédits seront affectés aux dépenses suivantes : achat de parcelles, achat de totems, chantier de réhabilitation du presbytère en mairie.

**CONSEIL MUNICIPAL N°139
du 10 février 2014**

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.
Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GAUTRON,
GARREAU
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE

Personne excusée : Mme MADIOT
Secrétaire de séance : M. CHATRY

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 10 février 2014 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations

- Signature d'une convention avec le cabinet Delta Consultant pour le renouvellement des assurances pour un coût de 1 980 € TTC.
- Validation d'un devis d'élagage pour un coût de 2 820 € TTC.

2 – Modification de l'autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif

Le Conseil Municipal a accepté de modifier la répartition des crédits qui pourront être mandatés avant le vote du budget afin de prendre en compte la facture de plaques signalétiques pour le columbarium (468.83 €).

3 – Lotissements « Les Erondes » - compte-rendu financier 2013

Le Conseil Municipal accepte les comptes-rendus financiers présentés, les bilans et plans de financement prévisionnels de toutes les tranches du lotissement Les Erondes, actualisés par Vendée-Expansion sur la base des balances comptables du 30 septembre 2013 et au 30 octobre 2013.

4 – Convention de maintenance de l'éclairage public 2014 avec le SyDEV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SyDEV propose son intervention pour des travaux d'entretien de l'éclairage public pour l'année 2014 (coût total : 4 223.50 €).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de maintenance de l'éclairage public 2014 avec le SyDEV.

5 – Définition d'une enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une enveloppe budgétaire doit être définie pour permettre au SyDEV de commander les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une enveloppe budgétaire annuelle de 5 000€ pour les travaux du SyDEV.

6 – Avis sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Sèvre Nantaise

Après présentation du projet de SAGE, le Conseil Municipal décide, par 7 voix contre 6, d'émettre un avis défavorable à ce projet.

7 – Contrat d'association avec l'école privée Notre Dame pour l'année 2012

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation communale pour l'École Notre Dame, pour l'année 2014, à 643.61 € par élève soit 79 807.64 € pour 124 élèves résidant à Tiffauges.

8 – Remboursements de frais

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le remboursement des frais de transfert de ligne téléphonique (146.74 €) à la Paroisse Saint Barthélémy suite au déménagement de la maison paroissiale au local du 3^{ème} âge.

9 – Convention pour une mission d'optimisation fiscale du patrimoine communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de passer une convention avec le cabinet BASCOU pour une recherche d'économies sur le paiement de la taxe foncière du patrimoine de la collectivité.

10 – Convention pour la création d'un service commun en matière d'informatique et de télécommunications

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de convention de service commun en matière d'informatique et de télécommunications mis en place entre la communauté de communes et les communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

11 – Convention de gestion des espaces naturels sensibles

Le Conseil Municipal a approuvé la convention proposée par le Conseil Général de la Vendée pour la gestion de l'espace naturel sensible « de la Vallée de la Sèvre Nantaise ». Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2014 pour 3 ans.

12 – Convention pour la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Conseil Municipal a accepté de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée pour une mission d'accompagnement à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels pour un coût de 300 €.

**Rectificatif
(de la page 6 du bulletin annuel)**

COLLECTE SÉLECTIVE

Sacs jaunes (se les procurer en mairie)
Destinés aux emballages à recycler (voir sur le sac)
Ils sont collectés au porte à porte le jeudi des semaines impaires.
A déposer le mercredi soir, sauf pour les 13 villages suivants : L'Aupoisière, La Maindronnière, La Malicotière, La Pinière, La Laurière, L'Angelinière, La Barbotière, La Marinière, Le Bordage-sur-Crême, Bellevue, La Tour de Nesle, Le Pinier et la Richardière, qui sont collectés le mardi des semaines paires.

Agenda

FÉVRIER 2014

Samedi 22

Soirée des bénévoles du R.S.T. à la salle polyvalente

MARS 2014

Samedi 15

Tournoi de football des benjamins – salle de sports

Dimanche 16

Loto de la MARPA – MARPA Le Logis du Bois

Samedi 22

Exposition de peinture par Malibu Couleur – MARPA

Dimanche 23

Exposition de peinture par Malibu Couleur – MARPA

Samedi 29

Assemblée générale de la Mutuelle du Val de Sèvre à Cugand

AVRIL 2014

Samedi 5

Fête du R.S.T. Football – salle polyvalente

MAI 2014

Jeudi 8

Commémoration 1945 par CATM-AFN – Monuments aux morts

Dimanche 18

Vide grenier du judo club – salle polyvalente

Dimanche 25

Kermesse de l'école Notre Dame

Fin